

PAR COURRIEL

Québec, le 23 octobre 2024



Numéro de dossier : 2410022-265

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 16 octobre 2024 visant à obtenir copie de toutes les subventions octroyées aux médias pour l'année financière 2023-2024 et pour l'année financière 2024-2025, jusqu'au jour du 16 octobre 2024 :

- Bénéficiaire ;
- programme et motifs ;
- montant ;
- date de versement ;
- type de médias.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.